

Je pense que le souci de l'environnement porte essentiellement sur le moment et sur les analyses écologiques les recherches sur l'environnement à effectuer avant de décider d'entreprendre des travaux de construction sur une grande échelle. C'est une question de moment. Ce principe s'applique aussi bien aux petits projets qu'aux grands projets. En fait, il doit s'appliquer aux projets dont la réalisation relève de trois niveaux de gouvernement. Il faut le suivre pour tout les projets qui ont sur notre environnement des effets que l'on peut mesurer.

Aux États-Unis et, de plus en plus, au Canada, on insiste sur le fait qu'il faut préparer ce que j'appellerai des rapports sur les conséquences pour l'environnement. Pour mener cette tâche à bien, il faut d'abord recueillir les données sur lesquelles on peut s'appuyer. Il faut en d'autres termes recueillir beaucoup de renseignements sur les ressources vivantes de la région examinée, sur les effets que produira la construction sur ces ressources et sur les variantes possibles, de manière à s'assurer que l'on possède les informations nécessaires avant d'entamer la construction et que celle-ci se fera de la manière la plus adéquate possible. On va bientôt nous communiquer ces renseignements au sujet de la baie James. Ce « nous » s'entend certes de la province de Québec et du ministère fédéral de l'Environnement.

Pour ce qui est de la marche suivie dans le cas d'un projet qui relève plus particulièrement de la compétence fédérale, à savoir, la construction éventuelle d'un ou plusieurs oléoducs dans la vallée du Mackenzie, nous dépensons actuellement quelque 15 millions de dollars pour des études qui dureront trois ans, et cela, pour avoir l'assurance que nous aurons déjà en main toutes les données écologiques, les cartes topographiques, les renseignements voulus touchant la faune, les pêches, les forêts, somme toute, ce qui concerne la flore et la faune, avant que l'Office national de l'énergie n'arrête définitivement son choix. Voilà le processus suivi à l'égard d'un projet de cette envergure. En ce qui a trait au projet de développement de la baie James, nous procédons de la même façon.

Le projet de la baie James est unique sous plusieurs rapports. L'un d'entre eux, bien entendu, est son envergure gigantesque. Un autre est que la province de Québec elle-même a demandé l'aide du gouvernement fédéral pour juger de ses effets sur l'environnement. Cela ne s'était certes pas produit dans le cas du grand barrage Bennett sur la rivière de la Paix, entreprise d'une très grande envergure dans l'Ouest du Canada et dont la construction commença au début des années 60. Les conséquences en ont été considérables et elles ont été néfastes hors de la province de Colombie-Britannique. Il aurait été assurément bien préférable pour l'Ouest du Canada si l'on avait entrepris les études techniques sur l'environnement avant de décider d'aller de l'avant et de construire ce gigantesque barrage.

La province de Québec, je le répète, a sollicité l'aide du gouvernement fédéral en vue de mener une étude sur les incidences affectant l'environnement. Nos spécialistes lui ont prêté main-forte et nos biologistes, à l'emploi d'Environnement Canada, sont parmi les plus réputés au monde. Nous avons chez nous des spécialistes de la faune et des pêches qui comptent parmi les meilleurs au monde. Le

Canada est à l'avant-garde des nations et il s'est livré à beaucoup de recherches qui lui ont donné de vastes connaissances sur ses ressources. Nous possédons également un vaste savoir au chapitre des forêts. Notre pays a à son service d'excellents météorologues et climatologues ainsi que des océanographes de grande réputation. On a eu recours à ces gens en vue d'évaluer le projet de la baie James, ce qui se fait par étapes. Une étude de six mois, que je désignerais comme la Phase I, a débuté à l'été 1971.

On a entrepris, ce printemps-ci, une deuxième étude qui durera 18 mois ou plus. La première étude consiste en un relevé superficiel des lieux et en un examen approfondi de la documentation. Un rapport condensé intitulé « Étude préliminaire des effets sur l'environnement qu'aura le projet de développement de la baie James au Québec » a été publié au mois de février de cette année. Ce rapport était, comme je l'ai indiqué, le résultat des efforts conjoints des experts employés par la province de Québec et de nos propres experts d'Environnement Canada. J'ai été étonné comme bien d'autres, je crois, que le rapport n'ait signalé aucun effet important sur l'environnement que l'on pourrait qualifier, par exemple, de catastrophique. Il a, toutefois, indiqué qu'un certain nombre de secteurs causaient de l'inquiétude et il a insisté fortement sur le fait que, faute de données sur les lignes de base, on devrait se livrer à d'autres enquêtes, qui sont d'ailleurs en cours, dans la phase II.

La phase II, maintenant en cours, comporte des recherches, notamment dans les domaines qu'on pourrait appeler climatologiques, ce qui laisse supposer le recours aux spécialistes de l'hydrographie et des oiseaux migrateurs. On se préoccupe aussi des marées et de la dérive des glaces. Pour que les renseignements soient consignés, je voudrais me reporter brièvement au premier rapport du groupe de travail, lequel a été publié et est déjà à la disposition du public. J'ajouterai que ce rapport se fonde sur les données d'une cinquantaine d'études toutes disponibles. On peut se les procurer dans plusieurs universités et ministères de la province du Québec. Elles sont aussi disponibles dans un certain nombre des bibliothèques des ministères à Ottawa. Je suppose qu'on peut aussi les trouver à la bibliothèque de l'Université de Toronto. Elles n'ont rien de secret. Pourtant, nous entreprenons à peine la phase II. Je peux affirmer que le gouvernement du Canada a fermement l'intention pour sa part, de publier toutes les études préparées par ses spécialistes à la fin de chaque phase ou de chaque stade de ces enquêtes sur l'environnement.

• (1620)

Plus précisément, monsieur l'Orateur, je pourrais citer un passage de l'étude qui renferme les conclusions du groupe d'étude. Elles ont été rédigées à la fin de la phase I, et publiées en février de cette année. Voici:

Compte tenu du peu de données disponibles, le groupe de travail ne peut identifier qu'un seule retombée écologique dont l'importance et les proportions potentielles soulèvent de vives inquiétudes: l'impact sur la population autochtone de la région.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà abordé la question. Je reprends ma citation: